

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de Clarmont

Mercredi 22 février 2023 à 20h00

PV n°25

Ordre du jour

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022
4. Demande d'adhésion de la Commune de Clarmont à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de Morges (AVM)
 - 4.1. Préavis municipal n° 01/02/2023
 - 4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il indique que Mme Erika Favre, Secrétaire, étant malade, c'est M. Rocco Tavaglione, Vice-président, qui œuvre en tant que secrétaire.

M. Rocco Tavaglione procède à l'appel.

18 membres sont présents, 6 sont excusés et un est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer avec 17 membres votants présents.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées, ce qui n'est pas le cas.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Demande d'adhésion de la Commune de Clarmont à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de la Morges (AVM)

Le préavis et ses annexes ont été distribués avec les convocations.

4.1. Préavis municipal n° 01/02/2023

M. Luc Fontolliet passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

Mme Anouck Tschudi, Syndique, commence par signaler une coquille à la page 2 du préavis. Dans les solutions proposées, il manque le chiffre « 3 » devant le paragraphe débutant par « Devenir membre à part entière de l'AVM. »

M. Luc Vidoudez, Municipal, rappelle que le sujet a déjà été abordé lors des dernières séances et se réfère au préavis qui précise que les infrastructures concernant le réseau d'eau de Clarmont sont considérées par le Canton comme étant vétustes et ne répondant plus aux normes. De plus, actuellement, l'eau de Clarmont contient une quantité légèrement supérieure à la norme de chlorothalonil (micropolluants), ce qui ajoute un problème supplémentaire.

Mme Anouck Tschudi complète que des discussions sont toujours en cours concernant la future utilisation du réservoir existant. Des solutions concrètes seront proposées lors du prochain Conseil.

M. Christian Viande demande, si l'eau de Clarmont reste potable, s'il serait possible de la revendre à l'AVM.

Mme Anouck Tschudi répond que vu le chlorothalonil présent dans l'eau, c'est quelque chose qui ne peut pas se faire actuellement mais qu'à terme l'AVM pourrait être intéressée et une discussion aura lieu pour voir les possibilités. Ni Clarmont, ni l'AVM ne souhaite abandonner cette ressource en eau.

M. Alain Moret demande confirmation qu'à l'heure actuelle on ne sait pas si c'est Clarmont qui va continuer à s'occuper du réservoir existant ou si c'est l'AVM.

Mme Anouck Tschudi répond que, dans l'état, le réservoir reste propriété de la Commune et répète que son utilisation reste à déterminer (borne pour tous les habitants, avec ou sans compteur, réservé aux agriculteurs ou non, etc.).

Mme Micheyle Gaillard souhaite savoir si, une fois raccordé à l'AVM, la pression de l'eau va augmenter, car elle constate qu'elle est actuellement très faible.

Mme Anouck Tschudi répond par l'affirmative. Une augmentation de la pression est d'ailleurs déjà perceptible lors des raccordements temporaires (en cas de pénurie ou problèmes techniques) au réseau de l'AVM.

M. Alain Moret signale qu'il a constaté une pression d'eau actuelle de 3 bars et demande quelle va être l'argumentation une fois raccordé à l'AVM et la conduite changée. Il demande également quelle est la pression "normale" de travail.

M. Luc Vidoudez informe qu'il ne peut répondre à ces questions mais relève qu'il est arrivé, dans de rares cas (tuyaux de jardin) et sur des équipements très vétustes, qu'il ait eu des dommages. Il souligne cependant qu'aucun cas n'a été porté à la connaissance de la Municipalité lors des quelques fois où le réseau de Clarmont a été relié à celui de l'AVM durant ces dernières années.

M. Alain Moret relève qu'il est question de réducteurs de pression mais se demande qui va les installer.

Mme Anouck Tschudi répond que ce point sera à la charge des propriétaires.

M. Alain Moret demande en quoi consiste une vanne "anti-retours".

M. Luc Vidoudez répond qu'il s'agit d'une vanne qui évite que l'eau provenant d'une source privée ne se mélange avec l'eau du réseau.

M. Christian Viande demande si la Municipalité a déjà une idée de comment utiliser cette eau, si elle sera utilisée, et s'il faudra créer un deuxième réseau.

Mme Anouck Tschudi répond que la création d'un deuxième réseau est irréaliste et qu'une des solutions envisagées est d'installer un nouveau point d'eau où il sera possible d'aller en chercher ; le point d'eau actuel étant placé trop bas et sera intégré au réseau de l'AVM.

M. Luc Vidoudez relève que, suite à son entretien avec l'inspecteur cantonal, l'eau de Clarmont est bonne mais que c'est l'infrastructure qui n'est plus aux normes. Il est donc impératif de garder cette eau, notamment avec les incertitudes quant à l'avenir. D'autre part, le puit de pompage fait l'objet d'une servitude avec le Canton qu'il faut garder, même si l'eau n'est pas utilisée pour le moment.

M. Alain Moret demande qui va s'occuper de l'entretien des installations (puits, pompe, etc.) par la suite, si le rapprochement avec l'AVM est fait.

M. Luc Vidoudez répond que l'entretien sera réalisé par Clarmont mais les coûts seront nettement inférieurs à aujourd'hui. S'agissant d'eau agricole, il n'y aura plus d'investissement et l'entretien sera minime.

M. Alain Moret souhaite des éclaircissements sur l'augmentation du prix de l'eau qui va passer de CHF 1.- à CHF 1.85 le m³.

M. Luc Vidoudez informe qu'une fois le rapprochement avec l'AVM réalisé, la Municipalité n'aura plus de dicastère concernant l'eau de consommation. Tout sera géré par l'AVM, y compris la location/installation des compteurs dont les tarifs sont identiques.

Mme Anouck Tschudi complète que presque tout sera similaire à maintenant. Le grand changement est que l'AVM différencie l'industrie/l'artisanat et les particuliers. Certes, le prix de l'eau va augmenter mais, si la Municipalité avait décidé de faire les travaux de rénovation de son réseau, le prix aurait aussi augmenté.

Elle précise encore que l'AVM fonctionne par quotas. Pour les particuliers, les 50 premiers m³ par personne inscrite au Contrôle des habitants sont facturés à CHF 1.85 le m³ et lorsque ce quota est dépassé, le tarif passera à CHF 2.70 le m³. Concernant l'industrie/l'artisanat, le prix est de CHF 2.- le m³, mais sans quota.

Mme Micheyle Gaillard demande si les agriculteurs sont considérés comme artisanat.

Mme Anouk Tschudi répond par l'affirmative.

Mme Anouck Tschudi ajoute que l'AVM applique une taxe « piscine » de CHF 2.- le m³, ce qui n'existe actuellement pas à Clarmont. Les taxes de raccordements, facturées notamment lors de nouvelles constructions ou d'agrandissement, sont les mêmes à l'AVM qu'à Clarmont. Les constructions actuelles ne seront pas sujettes à cette taxe lors de l'adhésion à l'AVM.

M. Luc Maurer informe que, d'après le règlement de l'AVM, l'installation un réducteur de pression et une vanne anti-retour seront obligatoires pour tous les propriétaires et les frais à leur charge.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes de clarification, ce qui n'est pas le cas.

4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission des finances.

Dans son rapport, la Commission fait part des éléments suivants :

- La Commission partage largement les conclusions du préavis ;
- La Commission constate que la Municipalité n'a pas encore de projet pour valoriser l'actuel réservoir et l'eau des captages ;
- La Commission prend note que des discussions sont en cours afin de ne pas laisser cette infrastructure à l'abandon ;
- La Commission rejoint la Municipalité dans sa proposition de limiter les coûts et la quantité d'eau potable utilisée par les fontaines ;
- La Commission juge les deux autres variantes envisagées par la Municipalité pas adéquates et financièrement irréalistes pour une commune comme Clarmont ;
- La Commission est convaincue que la proposition de demander l'adhésion à l'AVM est le bon.

Concernant l'aspect financier, si le préavis est accepté, une perte comptable de CHF 225'000.- serait visible durant l'exercice 2023. La Commission propose de financer l'entier des opérations liées au réseau d'eau par « Fonds de réserve pour investissements futurs ».

Concernant le prix de l'eau par habitant, la Commission constate une forte augmentation mais souligne que les tarifs pratiqués jusqu'à présent étaient très avantageux et qu'ils ne pouvaient en aucun cas être maintenus. La Commission relève également qu'aucune taxe de raccordement ne sera demandée aux propriétaires actuels dans le cadre de cette adhésion.

La Commission souligne encore que l'acceptation du préavis ne signifie pas l'adhésion à l'AVM mais uniquement une demande d'adhésion. D'autre part, elle demande expressément à la Municipalité de se pencher quant à l'avenir du réservoir existant avant la décision finale d'adhérer à l'AVM.

En conclusion, la Commission propose d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2

Le préavis n°01/02/2023 – Demande d'adhésion de la Commune de Clarmont à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau du Vallon de Morges (AVM) est accepté.

M. Luc Fontolliet remercie la Municipalité pour son préavis.

5. Communications de la Municipalité

Mme Anouck Tschudi informe qu'elle quitte le comité directeur de l'ASIABE pour diverses raisons professionnelles et personnelles. Sa place sera reprise par M. François Menzel, Municipal à Vaux-sur-Morges.

M. Fabien Fiechter annonce que les communs auront lieu le samedi 17 juin 2023.

Il complète en indiquant qu'une benne pour récupérer l'aluminium sera installée dans ces prochains mois à la déchetterie, au vu du nombre important de déchets en alu.

Mme Anouck Tschudi informe que l'association de la Protection Civile doit revoir ses statuts. Le projet des nouveaux statuts sera transmis directement à la Commission afin qu'elle puisse faire un retour à la Municipalité. À première vue, il s'agit uniquement de petits changements.

Mme Annette Mann indique que pour les personnes détentrices de poules, les restrictions concernant la grippe aviaire sont prolongées au moins jusqu'au 15 mars.

Mme Michéyle Gaillard souligne que le problème des poules se baladant en liberté n'est pas réglé.

Mme Annette Mann informe que la sortie des seniors aura lieu le mardi 16 mai 2023 et que la « Course des Vignes » aura lieu le dimanche 27 août 2023.

6. Communications du Bureau

M. Luc Fontolliet communique les prochaines dates pour les Conseils ordinaires :

- Mercredi 7 juin 2023
- Mercredi 22 novembre 2023

M. Luc Fontolliet rappelle encore que le Conseil du 7 juin sera son dernier en tant que Président et il invite les personnes intéressées à le contacter afin de préparer la transition.

Et concernant le Bureau électoral :

- Dimanche 12 mars 2023 : pas de votation
- Dimanche 18 juin 2023 : votations fédérales

7. Divers et propositions individuelles

Mme Alain Moret rapporte que les containers des déchets ménagers situés au centre du village sont en très mauvais état et dégagent une forte odeur. Il souhaite savoir s'il ne serait pas possible de faire une étude afin d'y installer des « moloks ».

Mme Anouck Tschudi informe que cette étude avait déjà été réalisée lorsque la Municipalité avait dû se positionner au sujet de la taxe aux sacs ou taxe au poids et le prix s'était avéré être non-négligeable. La Municipalité va étudier le cas.

M. Christian Viande demande s'il serait possible qu'un privé achète le réservoir.

Mme Anouck Tschudi informe que la Municipalité va étudier toutes les possibilités.

M. Christian Viande souhaite avoir un retour sur la dernière séance qui a eu lieu avec l'ERM car il n'a pas pu être présent.

Mme Anouck Tschudi informe que la nouvelle directrice est venue afin de présenter les nouveaux projets. Ils souhaitent modifier la STEP, ce qui engendrait d'important coûts (selon un calcul effectué très rapidement et à prendre avec du recul, cela ferait une augmentation de CHF 60.- par an, par personne). De gros travaux seraient alors effectués.

Concernant les projets en cours, tous les prix augmentent.

Les nouveaux statuts devraient entrer prochainement en vigueur (en attente des retours du Canton) avec la mise en application d'une clé de répartition pollueur / payeur. Il faudra tout de même rester attentif.

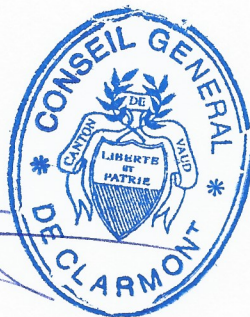
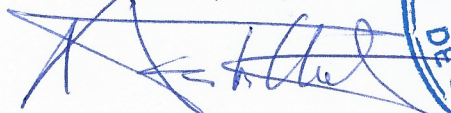
M. François Gatabin rebondit en revenant les problèmes évoqués lors du dernier Conseil dont la contestation d'une facture.

Mme Anouck Tschudi répond que la Municipalité a contesté mais que, pour l'ERM, ces points ont été votés sans avoir fait l'objet de contestation et ont été validés.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 20h50.

Clarmont, le 22 février 2023.

L. Fontolliet, Président



E. Favre, Secrétaire

